

LA MISSION LOCALE EST REUNION

-OFFRES DE SERVICES-

« Pour et avec les jeunes
sur le chemin de la
réussite »



Le Réseau
des Missions
Locales



Avril 2021

La Mission Locale Est, engagée
dans une démarche qualité





Présentation de la structure

Missions : La Mission Locale Est **accompagne les jeunes** vers l'autonomie et l'emploi dans le cadre du déploiement des politiques nationales, régionales et locales en faveur de la jeunesse. Depuis la loi de cohésion sociale de 2005, les Missions Locales font partie du Service Public pour l'Emploi et mettent en œuvre le droit à l'accompagnement.

Public : Jeunes de 16 à 25 ans (ou + selon dispositif) déscolarisés de tout niveau d'étude.

Raison sociale : Mission Locale pour l'Insertion des Jeunes de l'Est Réunionnais. Le sigle de l'association est Mission Locale Est ou MLE.

Statut : association loi 1901

Numéro siret : 3821046500034

Date de création : 11 avril 1991

Territoire d'intervention : Est de La Réunion – Saint-André, Bras-Panon, Salazie, Saint-Benoît, Plaine des Palmistes et Sainte-Rose.

Nombre de salariés : 81

Président : Jeannick ATCHAPA

Directrice : Magalie BUDEL - Tel : 0692 41 10 03 - Mail : budel.magalie@mle.re

Coordonnées du siège social :

Adresse : 25 Cité artisanale, BP 57 – 97470 SAINT BENOIT

Tel : 0262 61 83 62 Mail : ml.direction@mle.re



Les sites d'accueil de la MLE

SITE D'ACCUEIL	COORDONNÉES	HORAIRES
Antenne de Saint-Benoît + Siège social	25 cité artisanale, BP 57 – Beaufonds - 97470 SAINT-BENOIT ml.saintbenoit@mle.re / 0262 50 20 13	Lun-Jeu :08h00-12h15 – 13h00-16h30 Ven : 08h00-12h00
Antenne de Bras Panon	3, rue Robert - 97412 BRAS PANON ml.braspanon@mle.re / 0262 51 60 19	
Antenne de Saint-André	188, chemin pente Sassy - 97440 SAINT-ANDRE ml.saintandre@mle.re / 0262 46 54 74	
Antenne de Salazie	93, rue George Pompidou - 97433 SALAZIE ml.salazie@mle.re / 0262 61 85 29	
Local Brigade pour l'Inclusion Positive	11, rue Amiral Bouvet - 97470 SAINT-BENOIT bip@mle.re / 0262 86 00 47	
Permanence de Cambuston	EI Cambuston, 901, Rue de Cambuston – 97440 SAINT-ANDRE ml.cambuston@mle.re / 0262 53 13 41	Lun-Mar-Mer :08h00-12h15 – 13h00-16h00 Ven : 08h00-12h00
Permanence de la Plaine des Palmistes	323, av. de la République - 97431 LA PLAINE DES PALMISTES ml.plainedespalmistes@mle.re / 0262 47 28 05	Lun: 08h00-12h00 Mer-Jeu : 08h00-12h00 – 13h00-16h00
Permanence de Sainte-Anne	Mairie annexe - 12, chemin Morange - 97437 SAINTE-ANNE ml.sainteanne@mle.re / 0262 51 18 60	Lun-Jeu : 08h00-12h00 – 13h00-16h00 Ven : 08h00-11h45 (jan-juin) / 08h00-12h00 (juil-dec)
Permanence de Sainte-Rose	CCAS de Sainte-Rose – 193 RN 2 97439 SAINTE-ROSE ml.sainterose@mle.re / 0262 23 09 31	Lun-Jeu : 08h00-12h00 / 13h00-16h00 Ven : 08h00-12h00
Permanence de Fayard	Pôle de service – 420 rue Leconte de Lisle 97440 SAINT-ANDRE ml.saintandre@mle.re / 0262 46 97 23	Jeu : 08h00-12h00 / 13h00-16h00



Données clefs 2020 – Plaine des Palmistes

Primo-arrivants

PDP : 108

Est : 1634

Jeunes en contact

PDP : 532

Est : 12007

Jeunes accompagnés

PDP: 276

Est : 5239

Jeunes en situation Emploi

PDP: 163

Est: 2302

Jeunes en situation

Formation

PDP: 40

Est: 1288

Jeunes en situation

Alternance

PDP: 39

Est: 1073

Jeunes en situation

Scolarité

PDP: 7

Est: 202

Jeunes en situation Création-dirigeant Entreprise

PDP : 5

Est: 40

Jeunes entrés en Service Civique

PDP : 10 dont 2 signés avec la
MLE

Est: 134 dont 37 signés avec la
MLE

La part des jeunes accompagnés sur la Plaine des Palmistes est de 5,2% par rapport à l'ensemble des jeunes accompagnés par la MLE. C'est la même part pour la population palmyrainoise qui représente aussi 5,2% de la population de l'Est



Les services aux jeunes

5

L'INSCRIPTION A LA MISSION LOCALE EST

Objectif : Permettre l'accès à tous les services de la MLE

Public visé : Tous les jeunes non scolarisés de 16 à 25 ans révolus quelque soit leur niveau d'étude et situation professionnelle.

Descriptif du service apporté : Inscription immédiate sans rendez-vous aux horaires d'ouverture sur le site d'accueil de la Mission Locale le plus proche de la résidence du·de la jeune.

Pré-inscription possible en ligne sur notre site internet : <https://mle974.re>

Conditions d'accès :

Pour s'inscrire les jeunes doivent se munir des document suivants:

- Carte d'identité ou passeport
- Carte vitale ou attestation de sécurité sociale
- Certificat de radiation
- Diplômes ou relevés de notes

Si le·la jeune n'a pas les documents demandés, l'inscription peut se faire. Le jeune devra apporter ensuite les documents au plus vite.

Lieu : Voir les adresses et horaires sur la page des sites d'accueil.



Les services aux jeunes

SERVICE N°1 : ACCUEIL, ÉCOUTE, INFORMATION, ORIENTATION, ACCOMPAGNEMENT

Objectif	Apporter à tous jeunes des moyens pour avancer dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale.
Public visé	Tous les jeunes non scolarisés de 16 à 25 ans révolus quelque soit leur niveau d'étude et situation professionnelle.
Descriptif du service proposé	Service apporté aux jeunes en entretiens individuels sur RDV ou pas et dans le cadre d'actions collectives. A tout moment de son parcours un·une jeune peut bénéficier d'une écoute, d'une information, d'un conseil, d'un accompagnement pour toutes ses démarches liées à l'accès à l'autonomie et à l'emploi. L'accompagnement est personnalisé.
Thème traité	Orientation professionnelle, Emploi, Formation, Alternance, Création d'activités, Problématiques financières, Logement, Santé, Citoyenneté, Culture, Sport, Développement personnel,...
Condition d'accès	Etre inscrit·e à la MLE. Sans inscription, un premier un premier niveau d'information est également apporté.
Contact	Voir coordonnées des sites d'accueil
Lieu	Sur tous les sites d'accueil de la MLE.



Les services aux jeunes

SERVICE N°2 : LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

LE PACEA – Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie

Objectif	Accompagner les jeunes de manière renforcée vers l'emploi et l'autonomie
Public visé	Tous jeunes de 16 à 25 ans révolus prêts à s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement.
Descriptif du service proposé	<p>Le·la jeune est reçu·e par un·une Conseiller·ère en Insertion Professionnelle et Sociale (CIPS) pour faire un diagnostic de sa situation et définir un plan d'actions personnalisé constitué de plusieurs phases. Puis un contrat d'engagement réciproque est signé entre le jeune et son Conseiller afin de débiter le parcours d'accompagnement. Chaque phase d'accompagnement peut comporter :</p> <ul style="list-style-type: none">• Des périodes de formation ;• Des situations professionnelles, y compris des périodes de mise en situation en milieu professionnel ;• Des actions spécifiques dans le cadre de l'accompagnement social et professionnel ;• Des actions portées par d'autres organismes susceptibles de contribuer à l'accompagnement.• Quand le jeune n'a pas de ressource personnelle, une allocation peut aussi être accordée pour soutenir ponctuellement une démarche d'insertion vers l'emploi et l'autonomie. Le montant peut aller jusqu'à 6 fois 497€ (=RSA).
Durée	24 mois (après les 24 mois, une autre période de PACEA est possible)
Thèmes traités	Orientation professionnelle, Emploi, Formation, Alternance, Création d'activités, Problématiques financières, Logement, Santé, Citoyenneté, Culture, Sport, Développement personnel,...
Condition d'accès	Etre inscrit·e à la MLE
Contact	Voir coordonnées des sites d'accueil
Modalité d'activation du service	Demande du jeune à son conseiller référent ou proposition du Conseiller au jeune.
Lieu	Sur tous les sites d'accueil de la MLE. Voir les adresses et horaires sur la page des sites d'accueil.



Les services aux jeunes

SERVICE N°2 : LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

La Garantie Jeunes

Objectifs	<p>Permettre au jeune :</p> <ul style="list-style-type: none">• d'être autonome dans les actes de la vie quotidienne qui pourraient entraver la gestion de son parcours professionnel ;• de développer sa culture professionnelle, se familiariser avec les règles de la vie en entreprise, acquérir progressivement un socle de compétences nécessaires à son accès à l'emploi;• de maîtriser les compétences sociales et professionnelles fondamentales, ainsi que les savoirs de base (lecture, écriture, calcul et raisonnement logique) et l'utilisation des nouvelles technologies.
Public visé	<p>jeunes de 16 ans à 25 ans révolus Ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET) Sans soutien familial, en situation de précarité (avec des ressources ne dépassant pas 497,01 €) Des jeunes, dont les ressources sont comprises entre 497,01 € et 646,11 €, peuvent être acceptés si leur situation le justifie.</p>
Descriptif du service proposé	<p>Conclue sous la forme d'un contrat d'engagements réciproques entre un jeune et une Mission locale, la Garantie jeunes propose un accompagnement basé sur le principe de « l'emploi d'abord » et la possibilité de multiplier les contacts avec le monde professionnel notamment à travers des périodes de mises en situation professionnelle (=Stage). La Mission locale accompagne le jeune de façon intensive et personnalisée en construisant avec lui un parcours dynamique, individuel et collectif, combinant expériences de travail, élévation du niveau de connaissances/compétences clefs et suivi social. La démarche s'appuie sur l'identification et la valorisation des points forts et des compétences du jeune, acquises dans l'action, y compris non professionnelles (sport, culture) et transférables aux situations professionnelles. Le parcours débute par 4 semaines d'ateliers. Puis le jeune continue à être accompagné principalement de manière individuelle. Chaque mois le jeune perçoit 497€ (=RSA). L'allocation est intégralement cumulable avec les ressources d'activité du jeune tant que celles-ci ne dépassent pas un montant mensuel net de 300€. Au-delà, l'allocation est dégressive et s'annule lorsque le total des ressources d'activité du jeune équivaut à 80 % du montant mensuel brut du SMIC.</p>
Durée	<p>12 mois. (Bientôt modulable 9 à 18 mois)</p>
Thèmes traités	<p>Orientation professionnelle, Emploi, Formation, Alternance, Création d'activités, Problématiques financières, Logement, Santé, Citoyenneté, Culture, Sport, Développement personnel,...</p>
Condition d'accès	<p>Etre inscrit en PACEA (la Garantie Jeunes peut être une phase du PACEA) et répondre aux conditions d'éligibilité du public visé (voir ci-dessus).</p>
Contact	<p>Voir coordonnées des sites d'accueil. Mail : gj@mle.re</p>
Modalité d'activation du service	<p>Demande du jeune à son conseiller référent ou proposition du Conseiller au jeune.</p>
Lieu	<p>Saint André, Saint Benoit, Bras Panon pour tous les jeunes de l'Est. Bientôt ponctuellement sur Plaine des Palmistes, Sainte Rose et Salazie.</p>



Les services aux jeunes

SERVICE N°2 : LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ Le PPAE – Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi

Objectif	Accompagner les jeunes de manière renforcée vers l'emploi
Public visé	jeunes de 16 ans à 25 ans révolus Ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET) Inscrits à Pôle Emploi
Descriptif du service proposé	Le Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi définit la nature et les caractéristiques de l'emploi ou des emplois recherché(s) par le jeune, la zone géographique privilégiée et le niveau de salaire attendu, en tenant compte des critères suivants : formation, qualifications, connaissances et compétences acquises au cours des expériences professionnelles, situation personnelle et familiale, situation du marché du travail local. Il détermine également les actions que la Mission Locale s'engage à mettre en œuvre pour faire aboutir la recherche d'emploi ou le projet professionnel : évaluation de compétences, formation, ateliers techniques de recherche d'emploi, accompagnement pour traiter les problématiques sociales, etc....
Vigilance	Le PPAE est assorti de « l'obligation d'acceptation de l'offre d'emploi raisonnable » correspondant au profil du jeune. En cas de deux refus d'offres raisonnables d'emploi ou de refus d'élaborer ou d'actualiser un PPAE, sans motif légitime, le jeune peut faire l'objet d'une radiation de la liste des demandeurs d'emploi de Pôle Emploi ainsi que d'une suppression d'une partie de l'allocation si le DE est indemnisé.
Durée	peut être renouvelé selon la périodicité et les modalités définis avec le Conseiller et prend fin quand le jeune accède à l'emploi.
Thèmes traités	Orientation professionnelle, Emploi, Formation, Alternance, Création d'activités, Problématiques financières, Logement, Santé, Citoyenneté, Culture, Sport, Développement personnel,...
Condition d'accès	Etre inscrit-e au Pôle Emploi et être orienté-e par le Pôle Emploi. (Il existe un contrat de délégation d'accompagnement entre PE et la MLE)
Contact	Voir coordonnées des sites d'accueil
Lieu	Sur tous les sites d'accueil de la MLE. Voir les adresses et horaires sur la page des sites d'accueil.



Les services aux jeunes

SERVICE N°2 : LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ L'Accompagnement des Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA)

Objectif	Accompagner les jeunes de leur parcours d'insertion professionnelle et sociale
Public visé	jeunes de 16 ans à 25 ans révolus, non scolarisés, bénéficiaires du RSA, disponibles pour une insertion professionnelle
Descriptif du service proposé	Les jeunes BRSA orientés vers la MLE bénéficient du PACEA (Voir descriptif).
Vigilance	En cas de refus de l'accompagnement PACEA ou du non respect des termes du PACEA, la MLE saisit l'équipe pluridisciplinaire présidée par la CAF qui peut décider de la suppression des droits au RSA.
Durée	Même modalité que le PACEA (24 mois)
Thèmes traités	Orientation professionnelle, Emploi, Formation, Alternance, Création d'activités, Problématiques financières, Logement, Santé, Citoyenneté, Culture, Sport, Développement personnel,...
Condition d'accès	Etre BRSA et orienté·e par la CAF, le Département ou le Pôle selon les modalités définies dans une convention régionale de prise en charge des BRSA signée entre la CAF, les ML, le Pôle Emploi et le Département)
Contact	Voir coordonnées des sites d'accueil
Lieu	Sur tous les sites d'accueil de la MLE. Voir les adresses et horaires sur la page des sites d'accueil.



Les services aux jeunes

SERVICE N°2 : LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

Le R+, l'Allocation d'Insertion et de Retour à l'Emploi

Objectif	Rendre la reprise d'activité des Bénéficiaires du RSA économiquement intéressante. Sécuriser les parcours.
Public visé	Jeunes de 16 ans à 25 ans révolus, non scolarisés, bénéficiaires du RSA depuis au moins 6 mois. (Pour les personnes plus âgées voir le Conseil Départemental)
Descriptif du service proposé	<p>Le R+ est une aide mensuelle qui compense la perte de RSA et d'aides au logement.</p> <p>La MLE apporte des informations sur le dispositif aux jeunes BRSA inscrit dans ces fichiers et accompagne les jeunes éligibles dans la réalisation des démarches administratives pour l'enclenchement de l'aide R+. Elle fait aussi le suivi tous les 3 mois pendant que la personne est en emploi ou en formation afin d'identifier d'éventuel changement.</p> <p>L'aide R+ est égale à 0,5 x Revenu d'Activité. Cette somme est additionnée au Revenu d'Activité de l'emploi ou de la formation tant qu'il est inférieur au SMIC net.</p> <p>Voir site : https://www.departement974.fr/actualite/r-lallocation-dinsertion-de-retour-lemploi-2020</p>
Vigilance	Expérimentation locale dont les entrées en dispositif doivent se faire au plus tard le 30/04/2021.
Durée	Aide mensuelle. 12 mois maximum. (Sauf 3 ans pour la création d'activité et 3 mois pour la Mobilité)
Thèmes traités	Sécurisation financière des parcours d'insertion
Condition d'accès	<ul style="list-style-type: none">• Etre BRSA depuis au moins 6 mois,• Intégrer un « Parcours R+ »,• Percevoir un revenu d'activité inférieur au SMIC net,• Avoir signé depuis moins d'un mois un contrat de travail ou de de formation. <p>(Possible également pour les bénéficiaires du RSA ayant signé un contrat en mobilité ou ayant immatriculé une entreprise depuis au moins 3 mois. Mais dans ce cas, il faut voir Conseil Départemental)</p>
Contact	Mail : rplus@mle.re
Lieu	Information apportée sur tous les sites d'accueil de la MLE. Pour le suivi dans le R+ : Saint-André et Saint-Benoît pour tous les jeunes de l'Est.



Les services aux jeunes

Projet lauréat de
l'Appel à projets
national 100%
inclusion

SERVICE N°2 : LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

La BIP – Brigade pour l'Inclusion Positive

Objectif	Proposer aux jeunes un programme d'accompagnement original pour leur développement personnel et pour les amener à l'autonomie et à l'emploi. Permettre à des jeunes d'être des acteurs de la lutte contre la pauvreté.
Public visé	500 Jeunes de 16 ans à 25 ans révolus, non scolarisés
Descriptif du service proposé	<p>La Brigade pour l'Inclusion Positive propose à des jeunes en difficulté d'inclusion sociale et professionnelle de s'inscrire dans des actions d'engagement solidaire et humanitaire et d'être accompagnés en même temps dans leur propre parcours d'inclusion pour la réussite de leurs démarches et projets.</p> <p>Les jeunes selon leurs profils, demandes et besoins peuvent également accéder à des actions à la carte afin de leur permettre de développer des compétences personnelles et professionnelles nécessaires pour une inclusion positive.</p> <p>Ces actions à la carte sont les suivantes : Du Coaching; des actions de Formation en Situation de Travail (AFST); une Formation sur les savoirs de base avec pédagogie innovante pour les personnes en situation d'illettrisme; un accompagnement à l'entrepreneuriat- Entreprendre pour Apprendre (Entrepreneuriat-EPA) fait par le MEDEF; un accompagnement à la mobilité et des missions dans des structures d'Insertion par l'Activité Economique.</p> <p>Les jeunes peuvent aussi avoir des aides financières tout au long de leur parcours d'accompagnement: 50€ à la signature du contrat d'engagement, 100€ après la première mission solidaire ou humanitaire, 500 € de bourse pour la réalisation d'un projet personnel après au moins 3 mois d'accompagnement, 100€ pour un équipement numérique, diverses autres aides en fonction des besoins et actions à la carte. La B.I.P peut être une phase du PACEA et les aides financières sont cumulables avec l'allocation PACEA. La B.I.P est aussi compatible avec le PPAE.</p>
Durée	L'accompagnement dure 6 mois et est renouvelable 1 fois. Programme qui s'arrête le 14/09/2023.
Thèmes traités	Orientation professionnelle, Emploi, Formation, Alternance, Création d'activités, Problématiques financières, Logement, Santé, Citoyenneté, Culture, Sport, Développement personnel,...
Condition d'accès	Etre inscrit-e à la MLE
Modalité d'activation du service	Demande du jeune à son conseiller référent ou proposition du conseiller au jeune
Contact	Mail : bip@mle.re / Tel : 0262 86 00 47
Lieu	Saint Benoît pour tous les jeunes de l'Est. Possibilité de faire des entretiens individuels sur les autres sites également. Les actions solidaires et humanitaires peuvent se faire sur toute l'Ile, dans la zone océan indien ou en France métropolitaine.



Les services aux jeunes

SERVICE N°2 : LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

L'accompagnement vers l'Emploi et la Qualification des Jeunes de l'Est

Objectif	Finaliser un parcours d'insertion professionnelle
Public visé	Tous Jeunes de 16 ans à 25 ans révolus Sans situation et souhaitant travailler sur son projet professionnel Sortant de dispositif d'accompagnement sans solution
Descriptif du service proposé	Accompagnement renforcé pour accéder à un emploi, un contrat en alternance ou une formation qualifiante. Le jeune est reçu en entretien individuel et participe à des ateliers de technique de recherche d'emploi. Il est préparé de façon intensive aux entretiens en amont de job dating, ou de rencontres entre jeunes/employeurs et organisme de formation. Il multiplie les immersions professionnelles, ou rencontre avec les entreprises ou les OF du domaine d'activité auquel il se destine. En cas de besoin une petite aide financière peut apporter aux jeunes pour le transport, la subsistance, ... Le dispositif est compatible avec le PACEA.
Particularité	Un-e conseiller-ère accompagne 100 jeunes maximum.
Durée	12 mois
Thèmes traités	Emploi, Alternance, Formation, Problématiques financières, ...
Condition d'accès	Etre inscrit-e à la MLE. Avoir un ou des projet(s) professionnel définis – ne pas être dans un autre accompagnement cofinancé par le FSE
Modalité d'activation du service	Demande du jeune à son conseiller référent ou proposition du conseiller au jeune
Contact	Mail : equipe-emploi@mle.re
Lieu	Saint Benoît et Saint André pour tous les jeunes de l'Est. Possibilité de faire des entretiens individuels sur les autres sites également.



Les services aux jeunes

SERVICE N°3 : LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT POUR DES PUBLICS SPECIFIQUES TAPAJ Est 974 (Travail Alternatif Payé à la Journée)

Public visé	30 jeunes de 16 ans à 25 ans révolus consommateur de produits psychoactif : alcool, zamal, médicaments détourné (artane, rivotril), MDMA/ ecstasy, cocaïne,... Et en difficulté dans leur parcours de vie pour accéder à une insertion professionnelle et sociale.		
Descriptif du service apporté	<p>PHASE 1 : LA PRISE DE CONTACT Inscription via des éducateurs de la MLE et de l'Association Addiction France, pour faire des immersions professionnelles et à partir d'avril 2021 des missions d'intérim d'insertion. Les immersions se font au sein d'entreprises ou d'associations partenaires durant 14 jours maximum. Le jeune perçoit 5€ d'indemnité de l'heure pour couvrir ces frais de subsistance. Les mission d'intérim d'insertion se feront par le biais d'une association intermédiaire. Elles dureront 4h. Se feront par groupe ou individuellement encadrées par un Educateur. Un salaire de 10 €/h versé à la fin de la journée soit en chèque non barré, encaissable au guichet soit en espèces Une fiche de salaire établie en fin de mois.</p>	<p>PHASE 2 : LA PRISE EN CHARGE Proposition mission d'intérim d'insertion plus long allant jusqu'à 3 jours avec rémunération en fin de contrat Une mise à plat de la situation administrative, médicale et sociale Une recherche d'hébergement</p>	<p>PHASE 3 :L'ACCOMPAGNEMENT Augmentation du volume horaire travaillé Expérimentation de chantiers autonomes avec l'association intermédiaire partenaire ou intérim Accompagnement des projets d'insertion professionnelle (formations qualifiantes, chantiers d'insertion, contrats de droit commun...)</p>
Particularité	TAPAJ est dispositif national. La MLE travaille en binôme avec l'Association Addictions France qui sollicite la labellisation de TAPAJ France. La demande de labellisation est en cours.		
Durée	12 mois		
Thèmes traités	Santé (lutte contre les addictions), emploi, social		
Condition d'accès	Etre incrit-e à la MLE ou avoir été repéré-e comme jeune pouvant bénéficier du dispositif suite à des actions d' « aller vers » les publics les plus éloignés de l'emploi.		
Modalité d'activation du service	Demande du jeune à son conseiller référent ou proposition du Conseiller au jeune.		
Contact	Référent TAPAJ Est 974: Tel: 0262 46 54 74 ou 0692 33 19 58 . Mail: tapajest974@mle.re		
Lieu	Accueil Saint André pour tous les jeunes de l'Est. Repérage et entretien sur tout l'Est notamment sur les lieux de fréquentation des jeunes.		



Les services aux jeunes

SERVICE N°3 : LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT POUR DES PUBLICS SPECIFIQUES

L'accompagnement des décrocheurs scolaires

LA PSAD – PLATEFORME DE SUIVI ET D'APPUI AU JEUNE EN SITUATION DE DÉCROCHAGE

Objectif	Animer un réseau partenarial pour le repérage, la mobilisation des jeunes décrocheurs et pour l'activation de solutions d'insertion.
Public visé	Jeunes de 16 à 25 ans ayant quitté le système scolaire prématurément sans diplôme ni qualification
Descriptif du service proposé	<p>Repérage et prise de contact avec les jeunes décrocheurs scolaires pour leur proposer un accompagnement et des solutions d'insertion. La MLE anime également la Plateforme de Suivi et d'Appui au Jeune en Situation de Décrochage (PSAD) afin d'avoir un réseau partenarial solide qui œuvre de manière complémentaire pour repérer les jeunes les plus difficile à joindre et pour faciliter l'activation des solutions.</p> <p>Les partenaires de la PSAD sont : l'Education nationale (CIO et MLDS), les Communes, les Associations de prévention, les CFA et l'Ecole de la 2^{ème} Chance, le Pôle emploi, la Région, la Préfecture et la DIECCTE.</p>
Particularité	La Mission Locale a accès à la liste RIO issus du (SIEI) système interministériel d'échange d'informations recensant les décrocheurs scolaires. La liste est actualisé deux fois dans l'année en mars et en octobre.
Durée	Dispositif permanent sous réserve de financement
Thèmes traités	Prévention du décrochage scolaire, repérage des jeunes sortants, mise en place de solutions.
Condition d'accès	Jeune de plus de 16 ans, sans diplôme ni qualification repérés en interne ou par les partenaires ou présent sur la liste des décrocheurs
Modalité d'activation du service	Joindre le Référent de la PSAD
Contact	Tel : 0262 50 20 13 . Mail: psad@mle.re
Lieu	Saint Benoit pour tous les jeunes de l'Est. Possibilité de faire des entretiens individuels sur les autres sites.



Les services aux jeunes

SERVICE N°3 : LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT POUR DES PUBLICS SPECIFIQUES

L'accompagnement des décrocheurs scolaires

L'OBLIGATION DE FORMATION

Objectif	Faire en sorte qu'aucun jeune de 16 à 18 ans se retrouve sans prise en charge et sans solution pour son insertion sociale et professionnelle	
Public visé	Jeunes de 16 à 18 ans ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi, ni en stage, ni en création d'activité et n'étant pas dans un parcours d'accompagnement	
Descriptif du service proposé	A partir d'une liste alimentée par l'Education Nationale, la Mission Locale prend contact avec les jeunes ciblés afin de faire le point sur leur situation et leur proposer un accompagnement pour une insertion au plus vite.	
Particularité et vigilance	<p>La loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019 a institué, à compter de la rentrée scolaire de 2020, une « Obligation de formation » qui concerne tout jeune jusqu'à l'âge de sa majorité et prend le relais de l'instruction obligatoire (Art. L114-1 du Code de l'éducation). Cette obligation est remplie lorsque le jeune : poursuit sa scolarité dans un établissement d'enseignement public ou privé, est apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle, occupe un emploi, effectue un service civique ou bénéficie d'un dispositif d'accompagnement d'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Le décret du 5 août 2020 précise les conditions qui devront être réunies pour que l'obligation de formation soit remplie. N'en sont exemptés que les jeunes âgés de 16 à 18 ans attestant de difficultés liées à leur état de santé par un certificat médical (Art. R. 114-3 du Code de l'éducation).</p> <p>Ce sont les missions locales qui sont chargées d'assurer le respect de cette obligation de formation. Lorsque le jeune a manqué à son obligation de formation sans motifs légitimes, il est convoqué avec un de ses représentants légaux par la mission locale afin d'analyser les raisons du non-respect et de proposer des mesures pour y remédier. En cas de persistance du défaut de respect de l'obligation de formation, le-la directeur-riche de la ML saisit le Conseil Départemental en informant préalablement le représentant légal du mineur. Le CD selon son évaluation et ses compétences, pourra mobiliser les services de l'insertion, les services de la prévention spécialisée ou en dernier lieu, les services de l'assistance éducative.</p>	
Durée	Dispositif permanent, sous réserve de financement	
Thèmes traités	Prise en charge des décrocheurs scolaires. Orientation professionnelle, Emploi, Formation, Alternance, Création d'activités, Problématiques financières, Logement, Santé, Citoyenneté, Culture, Sport, Développement personnel,...	
Condition d'accès	Les jeunes pris en charge font partie d'une liste envoyée à la MLE. Ils peuvent aussi avoir été repérés en interne ou par des partenaires qui les orientent vers la MLE	
Modalité d'activation du service	Joindre le-a Référent-e de l'Obligation de formation	
Contact	Tel : 0262 58 58 74 . Mail: missionlocaleest@mle.re	Lieu Saint Benoit pour tous les jeunes de l'Est. Possibilité de faire des entretiens individuels sur les autres sites.



Les services aux jeunes

SERVICE N°4 : ALLER VERS LES JEUNES LES PLUS ÉLOIGNÉS DES SERVICES PUBLICS POUR L'EMPLOI TAOIR nou lé Kapab

Objectif	Aller vers les jeunes « dit invisibles » ou ayant du mal à intégrer des parcours d'accompagnement proposés par les Services Publics pour l'Emploi (Pôle emploi, Mission Locale, Cap Emploi). Repérer 300 jeunes sur 2 ans , mobiliser 200 jeunes sur 2 ans et les guider vers les structures pouvant leur proposer un accompagnement adapté.
Public visé	Tout NEET de 16 à 29 ans, présentant des difficultés à accéder aux Services Publics pour l'Emploi
Descriptif du service proposé	Les jeunes sont repérées lors d'intervention dans les quartiers avec ou sans les partenaires et sur la liste des décrocheurs scolaires, puis mobilisés suivant un programme d'actions spécifiques réalisées par la Mission Locale et les partenaires associés. Les actions se font dans les domaines du sport, de la culture, de la découverte du patrimoine, du loisir (escape game), du numérique, de la musique, de l'image de soi, ... Dans un 3 ^{ème} temps les jeunes qui le souhaitent sont accompagnés par un SPE afin d'être insérer socio-professionnellement.
Durée	Fin du dispositif 31/12/2021. Pour chaque groupe: Phase de repérage = 1 mois; Phase de mobilisation = 8 semaines ; passage de relais: 7 semaines
Thèmes traités	Repérage, mobilisation, coaching
Condition d'accès	Etre Neet, ne pas être inscrit dans un SPE, pour les inscrits être sans contact avec les SPE depuis 2 ans; être décrocheur scolaire, être volontaire pour être mobilisé-e
Lieu	Repérage et mobilisation sur tout l'Est notamment sur les lieux de vie des jeunes invisibles.



Les services aux jeunes

SERVICE N°5 : LA DECOUVERTE DES MILIEUX PROFESSIONNELS

La PMSMP – Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel

Objectif	Se confronter à des situations réelles de travail pour découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer un projet professionnel ou initier une démarche de recrutement
Public visé	Jeunes inscrits à la ML ou en contrat aidé
Descriptif du service proposé	Les PMSMP permettent de se confronter à des situations réelles pour découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer un projet professionnel ou initier une démarche de recrutement . Un tuteur est désigné au sein de l'entreprise d'accueil afin d'accompagner le bénéficiaire dans la découverte du secteur d'activité. Le jeune stagiaire est assuré en responsabilité civile par la Mission Locale Est. L'immersion professionnelle peut être réalisée dans les conditions réelles d'exercice de l'entreprise (horaires décalés, week-end et jours fériés). La PMSMP ne donne pas lieu à une indemnité pour le jeune ou la structure d'accueil.
Particularité	<i>Elle ne peut en aucun cas</i> être mise en œuvre pour exécuter une tâche régulière correspondant à un poste permanent, ni pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité, ni pour occuper un emploi saisonnier, ni pour remplacer un salarié absent.
Durée	Une PMSMP est conclue pour une durée maximum de 1 mois, de date à date. une PMSMP peut être effectuée de manière continue ou discontinue. Elle peut être exceptionnellement renouvelée en cas de non atteinte du ou des objectifs définis, également pour une durée maximale d'un mois (de date à date). La durée maximale de toutes les périodes cumulées, pour un même bénéficiaire et dans une même structure d'accueil, ne peut pas dépasser deux mois sur une période de 12 mois ; en outre, si les bénéficiaires sont des salariés (en contrat aidé ou en SIAE), elle ne peut représenter plus de 25% de la durée totale du contrat de travail en cours. La durée doit être cohérente avec les objectifs opérationnels de la période et permettre la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé.
Thèmes traités	Insertion professionnelle
Condition d'accès	Etre inscrit à la ML
Modalité d'activation du service	Demande du jeune à son conseiller référent ou proposition du conseiller au jeune ou sur sollicitation d'une entreprise auprès de la MLE.
Contact	Voir coordonnées pour chaque site d'accueil
Lieu	la PMSMP peut être réalisée dans toute entreprise ou collectivité française



Les services aux jeunes

SERVICE N°6 : LA CRÉATION D'ACTIVITÉ

	Permanence sur la création d'activité	Entreprendre pour apprendre (offre de service de la BIP avec le MEDEF)
Objectif	Transmettre les premiers éléments d'informations aux jeunes en matière de création d'activité.	Informier et sensibiliser à l'entrepreneuriat, avec une expérience en situation réelle.
Public visé	Jeunes inscrits à la MLE	Jeunes inscrits à la MLE, et ayant intégré la Brigade pour l'Inclusion Positive
Descriptif du service proposé	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les jeunes sur la création d'activité et l'offre de services existante sur le territoire en matière de création d'activité. • Information sur les principales étapes de la création d'activité • Orientation vers les partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • La découverte des différents paramètres de la création et de la gestion d'une entreprise une mise en situation réelle de la création et du fonctionnement d'une microentreprise • Accompagnement vers la création d'entreprise individuelle ou collective (le V.I.P. seul ou d'autres V.I.P's) • Développement des compétences transversales nécessaires dans un parcours d'accès à la création et à l'emploi • Accompagnement de 4 heures par semaine pendant 10 mois + 160 heures de vie de la micro-entreprise créée dans le cadre de cet accompagnement.
Particularité	Permanence hebdomadaire le vendredi de 8h à 12h sur l'antenne de Saint-Benoît	
Thème traité	Création d'activité	Création d'activité
Condition d'accès	Etre inscrit-e à la MLE.	être inscrit à la ML et avoir intégré le programme d'accompagnement Brigade pour l'inclusion positive
Contact	creationdactivite@mle.re	bip@mle.re ou creationdactivite@mle.re
Lieu	Saint-Benoît, possibilité d'intervention et d'entretien dans les communes de l'Est	Saint-Benoît, locaux de la BIP



Les services aux jeunes

SERVICE N°6 : LA CREATION D'ACTIVITÉ Le Groupement de Créateurs

Objectif	Sensibiliser et accompagner tout jeune à la création d'activité quel que soit son projet , et quel que soit son niveau de qualification, sans jugement sur la faisabilité de son projet. Accompagner l'envie d'entreprendre. Permettre à des jeunes n'ayant pas le baccalauréat d'accéder à un diplôme universitaire, le DU Entrepreneur Très Petites Entreprises.
Public visé	Jeunes inscrits à la MLE, n'ayant pas ou peu de qualification ou habitant les quartiers prioritaires.
Descriptif du service proposé	Accompagnement d'un an, décliné en 3 phases: <ol style="list-style-type: none">1. la sensibilisation (la création d'activité est accessible à tous, quel que soit son projet, son niveau de qualification et ses ressources à un instant t),2. l'émergence : mieux se connaître en tant que porteur de projet, définir son idée le plus précisément possible, découvrir l'environnement de son projet, définir l'adéquation entre soi, son projet et son environnement.3. la formation : 6 mois de module d'accompagnement sur la gestion d'entreprise.
Particularité	accès à une formation universitaire même sans le baccalauréat. 1 conseillère dédiée à l'accompagnement en émergence d'environ 80 jeunes / an.
Durée	1 an. Début de l'action septembre 2021.
Thèmes traités	Création d'activité
Condition d'accès	être inscrit à la ML et ne pas être dans un programme d'accompagnement cofinancé par le FSE, et dont l'objet est l'insertion professionnelle
Contact	Mail : creationdactivite@mle.re
Lieu	Bras-Panon / Saint-Benoît, possibilité d'intervention et d'entretien dans les communes de l'Est



Les services aux jeunes

SERVICE N°7 : L'ACCÈS AU LOGEMENT

L'ALT : Allocation Logement Temporaire

Objectif	Offrir un hébergement temporaire et accompagner les jeunes de 18 à 25 ans vers le logement durable
Public visé	Jeunes défavorisés de 18 à 25 ans en difficultés sociales sans solution de logement.
Descriptif du service proposé	Le logement conventionné à l'ALT Jeunes a vocation à permettre aux personnes en difficultés, avec ou sans ressources, pour la plupart sans logement, d'obtenir un logement temporaire, moyennant un montant de loyer mensuel de l'ordre de 100 euros /mois en fonction de la situation de l'occupant. L'utilisateur a pour obligation d'adhérer à l'accompagnement social qui est mis en place par le travailleur social, permettant de déceler ses difficultés et d'engager des mesures diverses afin de résoudre ses problématiques.
Particularité	Nous disposons de 7 places dans des logements basés à St-Benoit de la Réunion. 4 Places sont destinées à des jeunes sans ressources et 3 places pour des jeunes avec ressources. L'hébergement peut être en colocation ou individuel.
Durée	1 an
Thèmes traités	Travailler sur toutes les démarches d'insertion conduisant au relogement des jeunes
Condition d'accès	Jeunes de 18 à 25 ans en difficultés sociales sans domicile fixe, sans enfant à charge.
Modalité d'activation du service	Instruction d'une demande de logement d'insertion par le travailleur social et la transmettre au SIAO pour la validation
Contact	Voir coordonnées des sites d'accueil. Mail : logement@mle.re
Lieu	Les logements se trouvent sur Saint-Benoit



Les services aux jeunes

SERVICE N°7 : L'ACCÈS AU LOGEMENT

Jeunes et Logés

Objectif	Accompagner les jeunes de 18 à 25 ans vers le logement autonome, les accompagner dans leurs démarches administratives de recherche de logement, d'accès au bail et de responsabilisation dans le logement
Public visé	Jeunes de 18 à 25 ans habitant le secteur Est de l'île ayant une problématique d'hébergement (sur occupation, nécessité d'un rapprochement du lieu de travail, sans domicile fixe, ...) proche de l'autonomie. Formule 1 - Logement transition : Jeunes ayant à minima un revenu mensuel de 497 ^e en situation professionnelle en voie de stabilisation ou en démarche active d'insertion professionnelle. Formule 2 - Logement en bail glissant : Jeunes en situation professionnelle avec revenu Formule 3 - Accès direct au logement : Jeunes en situation professionnelle avec revenu
Descriptif du service proposé	Le dispositif Jeunes et Logés propose les solutions logements suivantes: <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement à la recherche de logement - L'intermédiation locative (IML) : la MLE contracte des baux auprès de bailleurs privés et sociaux pour accéder à des logements. Ensuite, la MLE sous-loue aux jeunes ces logements selon deux formules : <ul style="list-style-type: none"> Formule 1 - Logement transition : 6 mois, renouvelable jusqu'à 18 mois. Une aide de 480^e peut également être apporté aux jeunes. Formule 2 - Logement en bail glissant : 6 mois renouvelable jusqu'à 12 mois (glissement du bail possible dès 6 mois d'accompagnement) - L'accompagnement à l'accès direct (formule 3) : la MLE fait le lien avec un bailleur et un jeune pour faciliter l'accès direct à un logement en autonomie - L'accompagnement dans le logement: il s'agit de sensibiliser les jeunes à leurs devoirs de locataire (entretien du logement, gestion budgétaire, acquittement des factures, relation de voisinage,...) et de les accompagner sur toutes les problématiques sociales selon le besoin. Un lien est également fait avec le Conseiller référent du jeune pour renforcer l'accompagnement sur le volet insertion professionnelle.
Durée	Accompagnement vers le logement : 6 mois Formule 1 - Logement transition : 6 mois, renouvelable jusqu'à 18 mois d'IML Formule 2 - Logement en bail glissant : 6 mois renouvelable jusqu'à 12 mois d'IML (glissement du bail possible dès 6 mois d'accompagnement)
Thèmes traités	Logement : démarches administratives, droits, devoirs, aides financières
Condition d'accès	Avoir au minimum 18 ans, être dans une démarche active d'insertion, disposer d'un revenu mensuel supérieur à 497€/mois Validation des dossiers sur passage en commission
Modalité d'activation du service	Instruction d'une demande préliminaire d'accompagnement vers et dans le logement par le conseiller référent sur demande du jeune ou par proposition du conseiller au jeune
Contact	Mail : logement@mle.re
Lieu	Logements sur le secteur Est de l'île. Réception sur Saint-André pour tous les jeunes de l'Est.



Les services aux jeunes

SERVICE N°7 : L'ACCÈS AU LOGEMENT ET A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

La Maison Relais d'Insertion par l'Activité Economique Hermès

Objectif	Proposer à des jeunes en grande difficulté, débutant un parcours d'errance, une solution globale comprenant un logement, un accompagnement sur le plan psychologique, santé, social ainsi qu'une insertion professionnelle
Public visé	Jeunes de 18 à 25 ans sans domicile fixe, ayant des difficultés personnelles restant disponibles et en capacité de s'inscrire dans un parcours d'insertion professionnelle.
Descriptif du service proposé	<p>La Maison Relais IAE Hermès permet aux Jeunes orientés par le SIAO :</p> <ul style="list-style-type: none">- de bénéficier d'un logement à un prix très attractif mais aussi avec un niveau d'équipement qui améliore leurs confort et leurs installations.;- de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans le domaine social, professionnel, psychologique... (Travailleurs sociaux, éduc spé, psycho, conseillers ML);- Et d'accéder à un emploi dès l'entrée en logement par le biais de Chantier d'insertion ou à minima d'un accompagnement renforcé pour l'accès à un emploi ou à une formation au plus vite <p>Les partenaires principaux sont la SEMAC pour l'aspect hébergement et l'ARDIE pour l'aspect chantier d'insertion. Les partenaires financiers sont la DJSCS et la CIREST.</p>
Thèmes traités	Logement/accompagnement/insertion professionnelle
Modalité d'activation	Repérage des jeunes par les conseillers de la MLE ou tout autre partenaire. Réalisation d'un dossier de demande d'accès auprès du SIAO. Positionnement par le SIAO.
Contact	Mail : logement@mle.re
Lieu	Les logements sont situés à Saint-Benoît



Les services aux jeunes

SERVICE N°8 : L'ACCES A LA SANTE

Prise en charge premiers soins (médecine générale et pharmacie)

Objectif	Favoriser la santé des jeunes qui ont des difficultés à accéder en urgence à une prestation médicale
Public visé	Les jeunes de la Mission Locale Est qui connaissent des difficultés pour consulter un médecin
Descriptif du service proposé	Certains jeunes inscrits à la mission locale Est connaissant des difficultés pour consulter un médecin ; Ils peuvent solliciter le service social de la Mission Locale afin de les orienter vers un médecin et ou une pharmacie.
Particularité	Nous travaillons de manière conventionnée avec des professionnels de la santé dont deux médecins et deux pharmacies , 1 à St Benoit et 1 à St André
Durée	Selon les besoins
Thèmes traités	Ce dispositif répond aux besoins des jeunes particulièrement ceux éloignés de l'offre de santé, et visant à faciliter leur accès au système de santé et de les accompagner dans des démarches nécessaire à la reconnaissance de leurs droits.
Condition d'accès	jeune n'étant pas à jour dans ses démarches d'accès aux droits et ayant besoin d'une visite médicale.
Contact	Voir coordonnées des sites d'accueil. Mail: sante@mle.re . Tel: 0692 55 88 95
Modalité d'activation du service	Sur orientation d'un travailleur.se social de la MLE
Lieu	Saint-Benoit, Saint-André



Les services aux jeunes

SERVICE N°8 : L'ACCES A LA SANTE

L'écoute psychologique

Objectif	Diminuer les souffrances psychiques et le manque d'estime de soi
Public visé	Jeunes de 18 à 25 ans, en situation de fragilité, désirant se faire accompagner et rompre avec l'isolement.
Descriptif du service proposé	Deux infirmiers psychiatriques de l'EPSMR, interviennent auprès des jeunes afin de leur proposer de l'écoute des conseils et de l'orientation vers des professionnels ou des structures spécialisées.
Particularité	possibilité d'avoir un suivi sur plusieurs RDV
Durée	Selon les besoins
Thèmes traités	Offrir à chacun un temps d'écoute, un espace de paroles dans un cadre neutre et bienveillant afin d'apaiser les tensions, les craintes, les angoisses, les moments d'agressivité ou de mettre de l'ordre dans les pensées.
Condition d'accès	Jeunes de 18 /25 ans ayant besoin d'un soutien psychologique
Contact	Voir coordonnées des sites d'accueil. Mail: sante@mle.re .
Modalité d'activation du service	Prise de RDV avec l'EPSMR par un professionnel de la Mission Locale Est
Lieu	Saint-André, Saint-Benoit, Sainte-Anne, Sainte-Rose



Les services aux jeunes

SERVICE N°9 : LA MOBILITÉ INTRA-MUROS Le Garage social de l'ARDIE

Objectif: Lever la problématique du déplacement sur le territoire pour favoriser l'insertion professionnelle.

Public visé: Public en difficulté d'insertion, sans limite d'âge

Descriptif du service apporté:

Le Garage Social de l'ARDIE propose les services suivants :

- Le conseil à la mobilité locale,
- La réparation de véhicule à tarif sociaux pour les personnes ayant peu de revenu,
- Le prêt de véhicule à titre onéreux (5€/jour) pour aller en formation, en contrat en alternance ou en emploi.

Le Garage porte aussi un Atelier Chantier d'Insertion dans le domaine de la Mécanique. Il peut embaucher chaque année 8 personnes en CDDI pour développer leurs compétences techniques en mécanique et leur savoir être professionnel.

Particularité: Le garage social porté par l'association Réunionnaise pour le Développement de l'Insertion et de l'Emploi crée par la MLE.

Thèmes traités : mobilité locale, insertion sociale et professionnelle

Conditions d'accès: Accès après un diagnostic social d'éligibilité. Tel: 0692 20 86 00.

Lieu : Bras-Panon. Champ de foire



Les services aux jeunes

SERVICE N°9 : LA MOBILITÉ EXTRA-MUROS

L'accompagnement à la mobilité

Objectif	Accompagner les jeunes dans leur projet de formation ou d'emploi en dehors de la Réunion
Public visé	jeunes âgés entre 18 et 25 ans, inscrit à la ML, ayant un projet d'emploi, de formation ou d'alternance en France Métropolitaine
Descriptif du service proposé	<p>Accompagnement du bénéficiaire dans ses démarches pour la mobilité.</p> <p>Recherche d'offres d'emploi et de formation et positionnement sur les offres</p> <p>Préparation aux entretiens de recrutement qui se font en présentiel ou en visioconférence</p> <p>Accompagnement du jeune dans la découverte « documentaire » de son lieu de destination</p> <p>Mise en relation si besoin avec la Mission Locale du lieu de destination</p> <p>Accompagnement du jeune dans le montage administratif de son dossier avec le CNARM ou LADOM</p> <p>Activation des demandes d'aides financières de droit commun nécessaire pour le départ</p> <p>Mise en relation avec l'offre de service dressing responsable si besoin de vêtements chauds ou valises en vue du départ</p>
Particularité	les départs en mobilité peuvent se faire très rapidement (parfois les jeunes sont informés de leur départ 3 jours avant), et la Mission Locale doit faire preuve d'une grande réactivité dans l'activation des aides financières
Durée	durée variable en fonction du projet du jeune et des opportunités d'emploi- en moyenne 3 mois
Thèmes traités	insertion professionnelle sur le territoire national
Condition d'accès	être inscrit à la ML et être âgé de 18 ans au moins
Contact	Voir coordonnées des sites d'accueil. Mail : mobilite@mle.re
Modalité d'activation du service	Demande du jeune à son conseiller référent ou proposition du Conseiller au jeune.
Lieu	Saint-André – entretiens individuels possibles sur une autre antenne



Les services aux jeunes

SERVICE N°9 : LA MOBILITÉ EXTRA-MUROS

Erasmus

Objectif	<ul style="list-style-type: none">• Offrir à des jeunes en difficulté d'insertion une opportunité de mobilité• Leur permettre d'avoir l'ouverture et la curiosité nécessaires pour aborder au mieux le marché de l'emploi• Acquérir une expérience dans le secteur visé, dans le cadre d'une validation de projet ou d'un renforcement de leurs compétences
Public visé	Jeunes âgés entre 18 et 25 ans, inscrits à la ML
Descriptif du service proposé	Accompagnement des jeunes vers une expérience de mobilité Européenne à travers une immersion professionnelle d'une durée de 3 ou 6 mois (destinations : Irlande ou Espagne). En amont du départ, une formation préparatoire de 3 semaines est prévue. Préparation du départ des jeunes, accompagnement dans les démarches, activation des aides financières de droit commun si besoin, Le niveau linguistique n'est pas un critère de sélection mais entre toutefois en jeu pour la détermination du placement en entreprise. Durant, l'immersion, les jeunes sont considérés comme stagiaire de la formation professionnelle et par conséquent bénéficient d'une indemnité mensuelle de Pôle Emploi d'environ 300 euros.
Particularité	Ce service est fortement soumis à l'évolution de la crise sanitaire et à l'ouverture des frontières.
Durée	de 6 à 9 mois, en incluant le repérage des candidats à l'expérience, la préparation et la mission à l'étranger elle même
Thèmes traités	Immersion professionnelle à l'étranger
Condition d'accès	Etre inscrit à la ML et être âgé de 18 ans au moins
Contact	Voir coordonnées des sites d'accueil. Mail: mobilite@mle.re
Modalité d'activation du service	Demande du jeune à son conseiller référent ou proposition du Conseiller au jeune.
Lieu	Saint-André / Saint-Benoît



Les services aux jeunes

SERVICE N°10 : LE DÉVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETÉ

Les Services Civiques

Objectif	mission de volontariat au service de la collectivité, sur 20 missions prédéfinies pour lesquelles les missions locales disposent d'un agrément. Bien que les services civiques ne soient pas un emploi, ils sont un véritable tremplin vers le monde professionnel pour les jeunes volontaires. Les missions sont variées, et permettent de travailler plusieurs compétences (savoir être, communication, prise d'initiative...). Quelques exemples de mission: lutte contre la fracture numérique, ambassadeur de mémoire et d'histoire, ambassadeur de la mobilité, médiateur nouveaux arrivants... Les jeunes volontaires bénéficient d'une formation obligatoire de 2 jours: la formation civique et citoyenne et le PSC1, organisée et prise en charge par la Mission Locale.
Coût pour la structure	409 euros pour 6 mois de mission versé par la structure d'accueil auprès de la Mission Locale, ce qui permet de couvrir frais de gestion et le reliquat d'indemnité versé aux jeunes.
Rémunération des jeunes	entre 580 et 680 euros pour les jeunes en fonction de leur situation (680€ pour les jeunes issus d'un foyer au RSA).
Critères d'éligibilité pour l'employeur	être une association ou collectivité, désigner un tuteur au sein de la structure d'accueil (un tuteur pour maximum 3 volontaires), proposer une mission de volontariat conforme aux fiches missions service civique
Critères d'éligibilité pour le jeune	être âgé entre 16 et 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les TH). Aucun prérequis, seul le savoir être et la motivation comptent.
Durée	entre 6 et 9 mois
Modalités d'activation	pour la structure d'accueil: faire une demande d'intermédiation service civique auprès de la ML pour le jeune : être inscrit à la ML – et/ou s'inscrire sur le site du service civique également.
Temps de traitement	1 semaine à 15 jours, en fonction du nombre de missions, et de l'identification préalable ou non des jeunes volontaires par la structure d'accueil.
Contact	Madame Aurélie ATCHIAMAN, atchiaman.aurelie@mle.re 0692 34 71 63



Les services aux jeunes

SERVICE N°11 : LE PARRAINAGE

Objectif	<ul style="list-style-type: none">• Aider le jeune dans l'élaboration de son projet professionnel (formation, stage, emploi) en partageant son expérience professionnelle ou dans les métiers en question.• Mettre à disposition du filleul un réseau relationnel pour le soutenir dans sa démarche : contact avec des entreprises, stages, emploi...• Accompagner le jeune dans son projet, à se maintenir dans son emploi et le soutenir moralement dans son parcours et face aux problèmes quotidiens rencontrés.
Public visé	Jeunes âgé.e.s entre 16 et 25 ans, non scolarisé.e.s
Descriptif du service proposé	<p>Un professionnel ou une professionnelle bénévole partage son expérience et ses réseaux avec un ou une jeune pour l'accompagner dans son parcours d'accès à l'emploi. Le parrainage vise à faciliter l'accès dans l'emploi à des jeunes actifs rencontrant des freins pour entrer dans les entreprises en raison de leur manque d'expérience, de leur qualification, de leur méconnaissance des métiers, ou encore des jeunes susceptibles d'être confrontés à des discriminations (lieu d'habitation, origine étrangère réelle ou supposée, handicap...).</p> <p>Le parrain ou la marraine met son expérience et sa connaissance des entreprises et de l'environnement économique au service du jeune. Il ou elle lui ouvre son réseau professionnel. Le parrainage repose sur un engagement réciproque entre les parrains/marraines et les jeunes. Il dure environ 6 mois à raison d'un entretien par mois en moyenne.</p>
Particularité	<p>Bien que bénévoles, les parrains et marraines bénéficient d'un remboursement de leurs frais (40 euros dans la limite de deux RDV mensuels soit 80 euros)</p> <p>Domaines d'intervention des parrains/marraines : Gendarmerie, Police, Douane, 4^{ème} RSMA, Pompier, Sécurité incendie, Habilitation électrique, Tourisme, Petite-Enfance, Assistante de vie, Aide préparation concours auxiliaire puéricultrice, Sport, Animation socioculturel, Musique, Accompagnement dispositif pole emploi.</p>
Contact	Contactez le référent parrainage. Mail : parrainage@mle.re / Tel : 0262 23 09 31 – 0693 92 50 56
Lieu	Sur tous les sites de la Mission Locale



Les services aux jeunes

SERVICE N°12 : L'ACCES A LA FORMATION

Objectif	Favoriser l'accès à la formation des jeunes âgés entre 16 et 25 ans
Public visé	Jeunes inscrits à la ML, en demande de formation
Descriptif du service proposé	<ul style="list-style-type: none">• Préparation des jeunes à l'entrée en formation• Positionnement des jeunes sur l'offre de formation du territoire (offre de formation de la Région, du Pôle Emploi)• Accompagnement des jeunes dans la recherche de financement pour les formations individuelles (Chèque formation réussite, Compte personnel de formation, AIF du Pôle Emploi, Allocation PACEA...)• Lien avec les organismes de formation pour le suivi des jeunes en formation <p>En parallèle à cette offre en direction des jeunes, nous agissons auprès de ceux qui achètent les formations pour remonter les besoins en formation des jeunes du territoire.</p>
Lieu	Sur tous les sites de la Mission Locale



Les services aux employeurs

SERVICE N°1 : L'AIDE AU RECRUTEMENT ET AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Objectif: faciliter le recrutement des jeunes

Bénéficiaire: tout employeur potentiel, du secteur marchand ou non marchand

Descriptif du service apporté:

Réception et diffusion des offres

Proposition de candidats

Organisation des séances de recrutement

Information sur les mesures d'aide à l'embauche

Accompagnement des jeunes et employeurs dans la définition d'un plan de formation, dans le cas des contrats aidés par exemple

Proposition de convention de Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnelle (PMSMP) préalable à l'embauche

Suivi dans l'emploi des candidats après leur recrutement afin de traiter d'éventuelles problématiques sociales

Médiation employeur/employé en cas de besoin

Modalité d'activation: appel téléphonique, mail ou visite sur un des sites de la ML auprès d'un membre de l'équipe emploi

Temps de traitement : variable en fonction du besoin défini par l'employeur , selon le nombre de postes à pourvoir, le type de contrat de travail (de droit commun ou contrat aidé), le besoin ou non de vérifier l'éligibilité du candidat et de l'employeur à la mesure. Temps de traitement variable de 1 à 15 jours.

Contact : équipe emploi : **0262 92 31 36** / equipe-emploi@mle.re

Animateur de l'équipe emploi : Mickael CHANFIN



Les services aux employeurs

SERVICE N°2 : L'INFORMATION SUR LES MESURES D'AIDE A L'EMBAUCHE

Les aides à l'embauche du plan #1jeune1solution

AIDE A L'EMBAUCHE

une aide à l'embauche de 4000€ pour toute embauche réalisée entre le 1^{er} aout 2020 et le 31 mai 2021. Aide de 4000€ pour un salarié embauché à temps plein sur un an. Aide proratisée en fonction de la durée de travail du salarié.

Critères d'éligibilité pour l'employeur: toutes les associations et toutes les entreprises peuvent bénéficier de l'aide, et cela sans limite de taille, à l'exception des établissements publics administratifs, des SEM, des établissements publics industriels et commerciaux. Embaucher en CDD de 3 mois minimum, CDI ou CDI intérimaire. Ne pas avoir procédé à un licenciement économique dans les 6 mois précédant la demande d'aide.

Critères d'éligibilité pour le jeune: être âgé de – 26 ans

Modalités d'activation: la demande d'aide est à faire en ligne sur une plateforme dédiée à cette effet, et cela au plus tard 4 mois après la date d'embauche du salarié

Contact: démarche de l'employeur – assistance de l'ASP possible, cependant l'équipe emploi de la MLE peut répondre aux éventuels questionnements des employeurs.



Les services aux employeurs

SERVICE N°2 : L'INFORMATION SUR LES MESURES D'AIDE A L'EMBAUCHE

Les aides à l'embauche du plan #1jeune1solution

PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

La MLE est prescriptrice de PEC (Parcours Emploi Compétences) pour le compte de l'Etat pour l'embauche **des jeunes de moins de 26 ans** sans obligation d'inscription à Pôle Emploi.

Descriptif des aides:

Pour les PEC non marchands (CUI CAE) : l'aide de l'Etat couvre 80% du SMIC pour un CDD de 9 à 11 mois maximum pour 21h hebdomadaires.

Pour les PEC marchands (CUI CIE): l'aide de l'Etat couvre 47% du SMIC pour 20 à 35h hebdomadaires pendant 9 mois pour un CDI; 6 mois pour un CDD de 12 mois et plus; et de 3 mois pour un CDD de 6 à moins de 12 mois.

Renouvellement de l'aide :

Le renouvellement est soumis au respect des engagements initiaux par l'employeur et aux nouveaux engagements contribuant à l'insertion de la personne (nouvelle formation, poursuite de formation, nouvelle immersion, CDI,...). Le 1^{er} renouvellement sera d'une durée minimum de 6 mois et maximum de 11 mois. La durée totale de l'aide ne peut excéder 24 mois. Pour le CIE en CDD, l'aide est limitée à 8 mois renouvellement inclus.

Prolongation de l'aide à titre dérogatoire:

Jusqu'à l'achèvement d'une formation initiée avant la durée maximale de 24 mois sans que la durée totale dépasse 60 mois.

Jusqu'à 60 mois pour les TH sans condition d'âge.

Critères d'éligibilité pour l'employeur: être à jour de ses cotisations sociales et fiscales, avoir désigné un tuteur au sein de la structure d'accueil, avoir mis en place des actions d'accompagnement (notamment prévoir une Immersion), avoir défini un plan de formation (pour le marchand encouragé mais non obligatoire), offrir un poste et un environnement de travail propices à un parcours d'insertion.

Critères d'éligibilité pour le jeune: Jeunes de – 26 ans rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et Jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans.

Modalités d'activation: l'employeur dépose son projet de PEC auprès de la ML, qui vérifie l'éligibilité de l'offre en PEC. L'employeur peut avoir déjà identifié son salarié, au quel cas, la ML vérifie l'éligibilité du jeune à la mesure, ou la ML recherche et propose des candidats éligibles à la mesure à l'employeur.

Contact: equipe-emploi@mle.re / 0262 92 31 36 / Animateur de l'équipe emploi : Mickael CHANFIN



Les services aux employeurs

SERVICE N°2 : L'INFORMATION SUR LES MESURES D'AIDE A L'EMBAUCHE

Les aides à l'embauche du plan #1jeune1solution

PRIME A L'EMBAUCHE D'ALTERNANT

Aide financière de :

- 5 000 euros maximum pour un apprenti de moins de 18 ans

- 8 000 euros maximum pour un apprenti majeur

pour la première année de chaque contrat d'apprentissage conclu entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2021 préparant à un diplôme jusqu'au master

Critères d'éligibilité pour l'employeur: entreprises de – 250 salariés sans conditions / et aux entreprises de 250 salariés et + sous conditions

Critères d'éligibilité pour le jeune: être âgé de 16 ans minimum

Modalités d'activation: L'employeur doit transmettre les contrats d'apprentissage qu'il a conclus à l'Opérateur de Compétences (OPCO) compétent dans son domaine/ secteur d'activité pour instruction, prise en charge financière et dépôt de ces contrats auprès des services du ministère en charge de la formation professionnelle (DECA). Comme pour l'aide unique, le ministère assure la transmission des contrats d'apprentissage éligibles à l'ASP en charge de la gestion du dispositif et du versement de l'aide à l'entreprise.

L'équipe emploi de la ML peut accompagner l'employeur dans ses démarches pour la contractualisation d'un contrat d'apprentissage, et pour la recherche d'un candidat.

Contact: equipe-emploi@mle.re / 0262 92 31 36 / Animateur de l'équipe emploi : Mickael CHANFIN



Les services aux employeurs

SERVICE N°3 : LE DEPLOIEMENT DES MESURES POUR L'EMPLOI

Les contrats GADIAMB (Garantie d'Ambition)

Descriptif du contrat: il s'agit d'un contrat de professionnalisation de 6 mois permettant à un jeune de moins de 26 ans, éloigné de l'emploi, motivé et sans qualification ni expérience significative de :

- mettre un pied dans la vie active ;
- découvrir un métier ;
- être accompagné dans son évolution personnelle ;
- acquérir les savoir-être et savoir-faire de base liés au métier préparé ;
- préparer son avenir professionnel.

La formation est réalisée en interne par les salariés de l'entreprise d'accueil du jeune.

Durée du contrat: 6 mois

Montant de l'aide financière ou coût pour l'employeur: l'employeur est financé à hauteur de 570€ par mois au titre de la formation dispensée en interne. Le jeune âgé entre 16 et 20 ans, perçoit une rémunération égale à 55% du SMIC. Le jeune âgé de 21 à 26 ans perçoit une rémunération égale à 70% du SMIC.

Critères d'éligibilité pour l'employeur: être adhérent de l'OPCO AKTO ou Constructys

Critères d'éligibilité pour le jeune: être âgé de – 26 ans, être peu qualifié

Modalités d'activation: l'employeur qui souhaite mettre en place un contrat GADIAMB, prend contact avec un organisme de formation architecte – La ML est organisme de formation architecte et accompagne l'employeur dans la définition de son projet de contrat GADIAMB et dans la recherche de candidat

Temps de traitement : 15 jours en moyenne , en fonction des allers- retours entre l'employeur

Contact: equipe-emploi@mle.re / 0262 92 31 36 / Animateur de l'équipe emploi : Mickael CHANFIN



Les services aux organismes de formation

SERVICE N°1 : La cité de la Formation

Objectif: Développer un tiers lieu dédié à la formation des jeunes adultes dans l'Est – favoriser le déploiement d'une offre de formation adaptées aux besoins des jeunes et des entreprises dans l'Est

Public visé: Jeunes de l'Est

Descriptif du service apporté:

Par la cité de la formation elle-même:

Mise à disposition de salles de formation ;
Mise à disposition de moyens informatiques et audiovisuels ;
Espace connecté à l'Internet à haut débit (fibre) ;
Zones d'autoformation, de formation de petits groupes et de grands groupes

Par les partenaires de la cité de la formation:

Proposer des ateliers de professionnalisation et d'information aux organismes de formation du bassin d'emploi sur différents sujets : évolutions réglementaires, Formanoo, Apprentissage, CPF, innovations pédagogiques telles que la FOAD et l'AFEST,... ;
Mettre à disposition des ressources numériques contextualisées au territoire (données de l'observatoire, cartes des formations, annuaires utiles,...);
Mettre en relation les acteurs sur les projets innovants à venir : animer des séances (de type fablabs) de mise en œuvre de FOAD,...;
4 à 6 salles de formations seront disponibles.

Particularité : création d'un tiers lieu

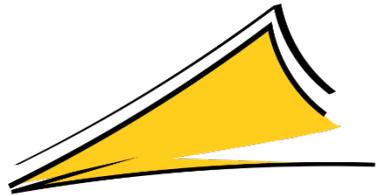
Calendrier prévisionnel: ouverture prévue second semestre 2021

Thèmes traités : accès à la formation

Lieu : Bras-Panon



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



#RÉGIONRÉUNION



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion
www.cg974.fr



VILLE DE
BRAS-PANON



*Saint
Benoît*



VILLE DE
SAINT-ANDRÉ
DROIT DEVANT



Au cœur de l'île, rayonne!
C
O
M
M
U
N
E
SALAZIE



LA PLAINE DES PALMISTES



Mairie de
SAINTE-ROSE



cirest
COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE
RÉUNION EST



*l'Europe
s'engage*
à La Réunion
avec le **FSE**

MERCI DE VOTRE ATTENTION